



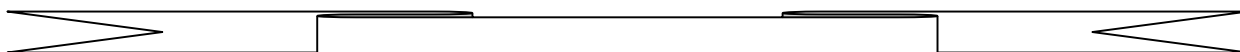
RELEVÉ DE DECISIONS

DIRECTION NATIONALE DU CONTRÔLE DE GESTION

COMMISSION FEDERALE DE CONTROLE DES CLUBS

Réunion du 13 novembre 2018

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Fédérale de Contrôle des Clubs de la D.N.C.G.. Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier recommandé.



US COLOMIERS (National 2), MDA CHASSELAY (National 2), SC TOULON (National 2), RODEZ AF (National) et TRELISSAC FC (National 2)

DECISION : Accepte le budget en l'état.



FC MARIGNANE GIGNAC (National), IRIS CROIX FC (National 2), ASM BELFORTAINE (National 2) et HYERES FC (National 2).

DECISION : Encadrement de la masse salariale.



AS POISSY (National 2) et AC BOULOGNE BILLANCOURT (National 2).

DECISION : Mise en délibéré.



ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN (National).

DECISION : Encadrement de la masse salariale + interdiction de recrutement de joueurs fédéraux.